

Nice, le 4 juin 2021

Délais de traitement des dossiers relevant au droit au séjour sur le territoire français déposés en préfecture des Alpes-Maritimes

Pour améliorer sensiblement les délais de traitement des dossiers des ressortissants étrangers et préserver leurs droits, la direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations de la préfecture des Alpes-Maritimes a organisé, les quinze derniers jours du mois de mai, une opération d'ampleur qui a mobilisé un nombre important d'agents de la direction y compris lors de samedis travaillés.

Cette opération a permis d'analyser et de traiter informatiquement plus de 2 000 dossiers, d'éditer et d'envoyer plus de 1 300 récépissés de demandes de titres et de remettre aux usagers plus de 1500 titres de séjour. En outre, 580 ressortissants britanniques ont été reçus en préfecture dans le cadre de leur demande de titre liée au BREXIT.

Les trois prochaines semaines seront consacrées au renforcement des rendez-vous en préfecture et à la poursuite des actions engagées notamment la délivrance et l'envoi des récépissés de demandes de titres.

La préfecture des Alpes-Maritimes s'engage au quotidien auprès des usagers pour répondre le plus efficacement possible à leurs demandes dans des délais raisonnables pour garantir l'effectivité de leurs droits.

147 Boulevard du Mercantour
06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr

**Bureau de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication-relationspubliques@alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



Préfecture06